



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
29 décembre 2005
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 27 octobre 2005, à 10 heures

Président : M. Ashe.....(Antigua-et-Barbuda)
*Président par intérim du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 124 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2006-2007 (*suite*)

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-57356 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 124 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (*suite*) [A/60/6 (Introduction), A/60/6 (Sect. 1 à 27), A/60/6 (Sect. 28 A à G), A/60/6 (Sect. 29 à 35), A/60/6 (Income Sect. 1 à 3)]

Débat général (*suite*)

1. **M^{me} Patterson** (États-Unis d'Amérique) dit qu'à l'occasion de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2005, les dirigeants du monde ont reconnu que l'Organisation des Nations Unies devait examiner les mandats émanant de résolutions de l'Assemblée générale en vue de déterminer comment éviter les redondances et réduire le gaspillage. Il est indispensable que l'Organisation s'attelle rapidement à la tâche et que le budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 couvre les frais afférents aux importantes réformes de la gestion approuvées dans le Document final du Sommet mondial.

2. Les États-Unis sont d'avis que l'idée d'une « Organisation des Nations Unies unitaire » est utile pour analyser les décisions difficiles qui doivent être prises en vue de rendre le système des Nations Unies aussi cohérent et rationnel que possible, ainsi que pour alimenter l'examen des questions budgétaires et pratiques relatives à ce système. Il est en outre important de saisir comment les fonctions et programmes relevant du système se situent les uns par rapport aux autres et, surtout, par rapport aux fonctions essentielles de l'Organisation.

3. Au fil des ans, l'Organisation est devenue d'une complexité extrême, du fait de la prolifération des activités, des comités et des organismes institutionnels. Les redondances, les chevauchements et le gaspillage sont trop souvent le résultat coûteux d'un manque de coordination au niveau de la planification et de l'exécution des programmes. Si les États-Unis sont bien conscients que le pluralisme est le meilleur moyen de servir nombre des intérêts fonctionnels de l'Organisation, ils estiment toutefois qu'il faut établir un mécanisme de coordination central qui servira de centre d'échange d'informations et d'orientations chargé essentiellement de garantir la cohérence.

4. Lorsqu'ils donneront corps à l'idée d'une « Organisation des Nations Unies unitaire », les États Membres devront guider les différents organismes et

définir leurs orientations de manière beaucoup plus ferme. Les difficultés de coordination et l'inefficacité des organismes sont trop souvent directement imputables à l'empressement des États Membres à leur donner carte blanche. Il faut changer cette mentalité. Les gouvernements, en particulier ceux qui versent les contributions les plus élevées, doivent travailler de concert pour guider les organismes. Les États-Unis proposent donc de créer à New York un mécanisme consultatif chargé de rapprocher les différentes parties, ce qui faciliterait énormément l'examen des mandats prévu dans le Document final du Sommet.

5. Si l'examen des mandats et d'autres réformes ne sont pas menés à bien, les États-Unis auront beaucoup de mal à accepter le projet de budget dont la Commission est saisie. Recourir au concept d'« Organisation des Nations Unies unitaire » a déjà permis aux États-Unis de relever plusieurs cas précis de redondances ou domaines dans lesquels l'efficacité pourrait être améliorée si l'on rationalisait certains organismes et certaines fonctions.

6. Les États-Unis se félicitent du regroupement des centres d'information des Nations Unies en Europe, mais la rationalisation doit se poursuivre ailleurs. Le Siège de l'Organisation se trouvant à New York, la Commission doit se demander s'il est justifié de continuer de financer des centres en Amérique du Nord. Il faut aussi, dans la mesure du possible, regrouper les activités des centres dans les autres régions, et l'Organisation doit tirer parti au maximum des progrès technologiques pour rendre les activités d'information plus efficaces et plus efficaces.

7. Le calendrier des réunions doit être réduit dans un premier temps d'au moins 5 %. Les séances doivent être ouvertes et levées à l'heure et il faut faire une évaluation réaliste de la fréquence et de la durée des séances nécessaires pour réaliser les objectifs. Les réunions intersessions des organes principaux et subsidiaires doivent être financées par des contributions volontaires ou bien être annulées. Le Comité des conférences, d'une utilité négligeable, doit être supprimé et le Secrétariat doit exploiter les progrès technologiques pour réduire le nombre et le coût des réunions.

8. Pour des motifs qui restent obscurs, le Secrétaire général, bien qu'il ait été autorisé en 2003 à transférer jusqu'à 50 postes de secteurs peu prioritaires à des secteurs plus prioritaires, ne l'a fait que partiellement.

Étant donné qu'il doit avoir les mêmes pouvoirs que le directeur général de n'importe quelle grande organisation, les États-Unis proposent qu'on lui donne toute latitude pour transférer des postes et des ressources au titre du budget pour l'exercice 2006-2007. Il faut aussi externaliser davantage des activités telles que la traduction ou la photocopie. En ce qui concerne la proposition de lever le gel du recrutement d'agents des services généraux, les États-Unis estiment au contraire que ce gel devrait être prolongé, et non levé, en attendant que des réformes essentielles aient été réellement menées à bien. Plus généralement, lorsqu'il propose de supprimer des postes, le Secrétariat doit chiffrer les économies qui en découleraient.

9. Il faut mettre un terme à la pratique qui consiste à octroyer à certains experts appartenant à des organismes des Nations Unies une indemnité de subsistance supplémentaire, et l'Assemblée générale doit envisager de recourir dans la mesure du possible à la visioconférence et à d'autres technologies de communication. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) doit être supprimé progressivement, car les donateurs ne le croient plus capable d'offrir des services pertinents de manière rentable. L'Assemblée générale doit aussi s'attacher à rationaliser le recours à des consultants, en évitant qu'ils soient utilisés comme remplaçants ou suppléants pour des postes, et envisager de regrouper les nombreux bureaux de liaison des Nations Unies en Amérique du Nord et en Europe.

10. Il faut examiner minutieusement les technologies de l'information et des communications (TIC) qu'utilise l'Organisation. Les organismes, départements et bureaux ne doivent pas s'équiper de systèmes différents incompatibles entre eux, et la stratégie suivie doit permettre d'accroître la productivité et de faciliter la communication. La rationalisation des TIC pourra aussi faciliter l'examen rigoureux des publications des Nations Unies et de leur mode de distribution que demande le Comité consultatif.

11. La représentante des États-Unis fait observer que dans le projet de budget, 42,8 millions de dollars sont demandés au titre du financement du programme de coopération technique ordinaire, qui semble faire double emploi avec des projets exécutés par les entités de l'ONU et devrait être progressivement supprimé.

S'agissant de la proposition du Secrétaire général de créer une réserve destinée à couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par les fluctuations monétaires et l'inflation, les États-Unis estiment qu'il vaut mieux attendre que le dollar remonte avant d'envisager la mise en place d'un tel mécanisme. Le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) doivent tous deux être exclusivement financés par des contributions volontaires. En ce qui concerne le PNUE, la délégation des États-Unis demandera des éclaircissements sur la demande de création de 13 postes.

12. Bien que la délégation des États-Unis appuie la décolonisation, conformément à la Charte des Nations Unies, elle estime qu'il appartient en dernier ressort à la puissance administrante de déterminer quand prennent fin les obligations qui lui incombent en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte. Les États-Unis souhaitent que le retrait de la liste des territoires non autonomes qui y sont encore inscrits progresse véritablement, et ils s'élèvent contre les tentatives de lier les travaux des institutions spécialisées et d'autres organismes à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les décisions concernant les missions doivent être prises au cas par cas, avec l'assentiment de la puissance administrante.

13. Étant donné que les réunions des groupes d'experts gouvernementaux risquent de grever inutilement le budget du Département des affaires de désarmement, elles ne doivent être organisées que conformément à des résolutions de la Première Commission. En outre, les États-Unis s'opposent à la tendance inquiétante qu'ont les auteurs de résolutions prévoyant la création d'un groupe d'experts gouvernementaux à mettre immédiatement en place un second groupe, sans qu'un rapport de fond ait été établi au préalable.

14. Les États-Unis appuient fermement les efforts visant à réformer la gestion et à renforcer la responsabilisation à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) mais estiment qu'il faut étudier plus avant la budgétisation axée sur les résultats. Toutefois, l'ONUDD a fait de gros efforts pour réduire le nombre de réunions et de rapports, conformément à l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le

contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et l'augmentation correspondante des contributions volontaires fait la preuve de l'importance qu'accorde la communauté internationale à la coopération multilatérale pour lutter contre le terrorisme, les stupéfiants, le crime organisé et la corruption.

15. La délégation des États-Unis salue les efforts déployés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour améliorer la gestion et la responsabilisation et mettre en place à l'échelle mondiale des objectifs, des mesures et des indicateurs stratégiques, mais elle invite instamment le Haut Commissariat à s'attacher davantage à réaliser ses objectifs. Les États-Unis cherchent à faire abolir le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens, car tous deux portent atteinte à l'objectif qui consiste à veiller à ce que les fonds des Nations Unies servent les principales priorités de l'Organisation et permettent de trouver une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien. Qui plus est, le Comité et la Division sont partiels et n'aident pas la communauté internationale à réaliser l'objectif d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

16. Bien que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7) comporte des observations intéressantes, la délégation des États-Unis regrette que le Comité ne formule pas de recommandations pragmatiques destinées à guider la Commission dans ses délibérations sur le budget. Elle déplore aussi qu'il ne précise pas les incidences financières en dollars de ses recommandations, contrairement à ce qu'il avait coutume de faire. Les États-Unis apprécient les efforts que fait le Secrétaire général pour éliminer les activités devenues inutiles ou qui sont redondantes, et ils l'encouragent à persévérer. Plutôt que d'attendre l'exercice budgétaire suivant pour supprimer d'autres produits dépassés, le Secrétaire général doit proposer tout au long de l'année la suppression de certains produits.

17. Si elle s'attache à fixer des priorités, à éliminer les activités dépassées, à rechercher des gains d'efficacité et à trouver des moyens novateurs de gérer les ressources, l'Assemblée générale pourra approuver un budget qui prévoira suffisamment de ressources pour que l'Organisation mène à bien ses activités, et des mesures pour que la réforme soit profonde et substantielle.

18. **M. Song** Young-wan (République de Corée) dit que lorsque la Commission se penche sur la budgétisation axée sur les résultats, les moyens et les produits ainsi que la responsabilisation et le contrôle, elle doit se garder de faire peser trop de nouvelles obligations sur l'Organisation. Pour parvenir à être efficiente et efficace, la Commission doit procéder de manière équilibrée.

19. Pour gérer efficacement le Secrétariat, le Secrétaire général doit exercer son autorité en vertu de la Charte des Nations Unies, et la République de Corée attend avec intérêt qu'il fasse part au premier trimestre 2006 de ses recommandations sur les politiques et les règles relatives au budget, aux finances et aux ressources humaines. Elle salue aussi les efforts qu'il a déployés pour renforcer le contrôle par l'intermédiaire du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et d'une enquête externe indépendante. Ces deux mécanismes sont de précieux outils et il faut prendre très au sérieux leurs conclusions et recommandations.

20. La croissance budgétaire réelle de 0,1 % entre les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007, qui est prévue dans le projet de budget-programme, est quelque peu trompeuse. Les prévisions initiales pour l'exercice biennal 2004-2005 ayant été revues sensiblement à la hausse, le changement réel avoisine plutôt les 20 %. Étant donné que le budget ordinaire et le budget des opérations de maintien de la paix augmentent de manière rapide et soutenue, il est d'autant plus important d'examiner comment les ressources budgétaires sont utilisées et quels résultats elles permettent d'obtenir.

21. C'est pourquoi la délégation de la République de Corée constate avec satisfaction que la budgétisation axée sur les résultats est en train de devenir la méthode de référence, et elle convient avec le Comité consultatif que le Secrétariat doit continuer de l'affiner, notamment en l'adaptant aux fonctions d'appui et d'administration ainsi qu'en précisant quels produits contribuent à quels objectifs et réalisations, et dans quelle mesure ils le font. Il est indispensable que cette mise au point soit à la fois spécifique et quantifiable.

22. Si la République de Corée accueille favorablement la proposition d'éliminer 3 019 produits dépassés, inefficaces ou de peu d'utilité, elle constate cependant que certains chapitres du projet de budget ne contiennent aucune recommandation concernant cette élimination. Il serait utile de savoir quelles ressources

seront dégagées grâce à l'élimination de ces produits. Cette information devra figurer dans les futurs projets de budget et il faudra déterminer quels autres produits pourront être supprimés sans effet néfaste.

23. La réforme étant un processus évolutif, elle ne peut se faire en une seule fois. Éliminer les produits superflus est certes utile et permet de dégager des ressources budgétaires pour des activités prioritaires, mais il faudra passer régulièrement en revue tous les produits, sous peine de voir les produits inutiles s'accumuler de nouveau. À ce propos, la République de Corée salue aussi les efforts déployés par le Secrétaire général pour faciliter l'examen des mandats remontant à plus de cinq ans, conformément à ce qui a été convenu lors du Sommet mondial de 2005.

24. **M. Konuzin** (Fédération de Russie) dit que le projet de budget-programme doit être examiné en corrélation avec le Document final du Sommet mondial. Ce dernier confère beaucoup de nouvelles tâches à l'Organisation des Nations Unies, ce qui aura d'importantes incidences financières. Le projet de budget va déjà représenter sans doute une croissance absolue de plus de 5,4 %. L'augmentation sensible des dépenses de l'Organisation ces dernières années a évidemment des raisons objectives, mais l'ampleur des ressources demandées montre qu'il est urgent de renforcer l'efficacité du Secrétariat et la discipline budgétaire, de mettre en place des mesures d'économie et d'abandonner les programmes dépassés et inefficaces.

25. La délégation de la Fédération de Russie insiste depuis longtemps sur la nécessité de réduire les dépenses afférentes à des postes tels que les consultants, les services contractuels et les frais de voyage du personnel, mais cette question n'a pas encore été efficacement prise en compte. Les recommandations du Comité consultatif concernant la réduction de ces dépenses et la création de postes supplémentaires au Secrétariat méritent d'être appuyées, et il faut rechercher des moyens de réduire encore les dépenses. La demande qui est faite d'accroître les fonds destinés à la formation du personnel est peu convaincante. La délégation a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'établir un mécanisme chargé d'évaluer l'efficacité du renforcement des capacités au Secrétariat, mais les critères de cette évaluation n'ont pas été précisés.

26. Le concept de « montant correspondant à la base de ressources » doit être considérablement remanié. Il faut justifier la nécessité de maintenir le même montant de crédits ouverts, confirmer de nouveau le caractère prioritaire et l'efficacité des programmes et réaliser une analyse approfondie des ressources effectivement nécessaires. La méthode existante n'exclut pas la possibilité de maintenir les dépenses non renouvelables ou de procéder à des ajustements pour tenir compte de l'inflation et des fluctuations monétaires, ce qui pourrait fausser la base de référence des dépenses considérées.

27. Les recommandations du Comité consultatif concernant le personnel et la gestion sont très utiles, en particulier celles qui ont trait aux procédures de recrutement. Celles-ci sont lourdes, pèsent sur le financement des postes et, pire encore, nuisent à la bonne exécution des programmes. Parallèlement, il est difficile d'analyser ou de contrôler l'augmentation des dépenses consacrées aux consultants et au personnel temporaire. Les propositions du Comité consultatif visant à renforcer la responsabilité personnelle des fonctionnaires, et en tout premier lieu des directeurs, sont extrêmement importantes, et il est justifié d'appliquer des mesures telles que la rétrogradation et la mutation.

28. Il faudrait savoir pourquoi le projet de budget ne mentionne pas l'introduction du système obligatoire de mobilité du personnel, qui doit entrer en vigueur en 2007, alors que l'approbation des demandes du Secrétariat risque d'entraîner d'importantes dépenses supplémentaires, qu'il serait bon de chiffrer. Lors des consultations officielles, la délégation de la Fédération de Russie a l'intention d'aborder la nécessité de continuer d'améliorer la budgétisation axée sur les résultats, d'instaurer une hiérarchie des priorités et d'utiliser plus efficacement les ressources limitées de l'Organisation, ainsi que de renforcer l'évaluation des programmes, d'appliquer une discipline budgétaire stricte et de renforcer l'obligation de rendre compte faite au personnel d'encadrement du Secrétariat.

29. Aucune mesure d'économie ne doit entraîner de dégradation des services offerts par le Secrétariat aux États Membres, ni aller à l'encontre des principes fondamentaux des Nations Unies, dont le multilinguisme et le rôle central des organes intergouvernementaux. Étant donné qu'il faut enrayer l'augmentation des dépenses et que les réformes en cours visent principalement à garantir l'exécution

rationnelle des mandats, les nouveaux crédits demandés, découlant des décisions prises lors du Sommet mondial, devraient, dans la mesure du possible, être obtenus grâce à une réaffectation des ressources.

30. **M. Kapoma** (Zambie) dit que le développement est l'un des domaines de travail prioritaires de l'Organisation, ce qui est mis en évidence dans les documents finals de conférences internationales récentes. Ainsi, un bureau a été créé pour mobiliser un soutien en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), afin de favoriser un développement rapide en exploitant les ressources propres de l'Afrique, avec l'aide de ses partenaires de développement. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) joue un rôle important à ce sujet.

31. Le recours accru à des fonds extrabudgétaires est inquiétant, car de ce fait, le budget risque de ne pas être à la mesure du programme de développement des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. Les activités approuvées par l'Assemblée générale doivent être financées conformément à l'Article 17 de la Charte, et l'utilisation de fonds extrabudgétaires ne doit être assortie d'aucune condition.

32. Le délai d'un an qui s'écoule avant qu'un poste vacant soit pourvu nuit au bon fonctionnement de l'Organisation. Comme le Comité consultatif le dit au paragraphe 64 de son rapport, les directeurs de programme doivent lancer la procédure de recrutement bien avant le départ à la retraite envisagé, afin que les postes vacants soient pourvus dans les 30 jours. Le poste de Conseiller spécial pour l'Afrique, vacant depuis quatre mois, doit être pourvu sans tarder, car le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique peut apporter un soutien considérable au NEPAD.

33. Un autre aspect du problème du recrutement est le déséquilibre dans la composition du Secrétariat. Ainsi, la Zambie reste sous-représentée alors que des nationaux qualifiés se sont portés candidats à des postes. Il faut appliquer le paragraphe 3 de l'Article 103 de la Charte. La délégation zambienne appuie la recommandation du Comité consultatif préconisant le recrutement de personnel sur le plan national dans les commissions économiques régionales, à l'Office des Nations Unies à Nairobi et dans les centres d'information des Nations Unies.

34. Il ne faudrait faire appel à des consultants que lorsque les compétences requises n'existent pas en interne, et conformément à la section VIII de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale. Le recrutement des consultants nécessaires doit être effectué sur une base géographique aussi large que possible.

35. Il est préoccupant que le montant des crédits ouverts au titre du Compte pour le développement ait stagné et que les économies qui auraient dû alimenter ce compte ne se soient pas concrétisées. La délégation zambienne souhaite savoir pourquoi des fonds supplémentaires n'ont pas été alloués au Compte et demande que le mécanisme de financement soit examiné.

36. S'agissant de la budgétisation axée sur les résultats, certains des indicateurs de résultats ne sont pas spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents ni limités dans le temps. L'Organisation doit donc perfectionner cette méthode aussi rapidement que possible.

37. Si le renouveau et le développement de l'Afrique incombent au premier chef à ce continent lui-même, la communauté internationale n'en doit pas moins l'aider à faire progresser son programme de développement. La Zambie demande donc que davantage de ressources soient dégagées pour les activités pertinentes et attend de ses partenaires en matière de coopération qu'ils ne la déçoivent pas.

38. **M. Zongo** (Burkina Faso) dit qu'à l'occasion du Sommet mondial, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement en faveur de mesures visant à éliminer la pauvreté dans le monde. Ainsi, ils ont souligné leur intention de renforcer l'Organisation des Nations Unies et de relever les défis que posent la lutte contre la faim et la pauvreté ainsi que la promotion de l'éducation et de la justice. Il faut donc consacrer suffisamment de ressources à la réforme en vue d'améliorer l'efficacité du travail de l'Organisation, et la délégation du Burkina Faso constate avec satisfaction que le projet de budget-programme traite de certains éléments de la réforme. Si elle est bienvenue, la réforme ne doit toutefois pas occulter les problèmes de développement qui continuent de préoccuper toute l'Afrique.

39. L'augmentation du budget qui est proposée par rapport à l'exercice biennal 2004-2005 est inférieure à 0,1 %. À la lumière de cette austérité, trois éléments

doivent retenir l'attention. Tout d'abord, le NEPAD n'a toujours pas suscité un renouveau en Afrique, et les partenaires de développement du continent doivent donc renforcer leur engagement. Ensuite, la CEA est dans une situation préoccupante, et il faut lui donner les ressources financières qui lui permettront de réaliser ses objectifs. Enfin, il aurait fallu proposer d'ouvrir des crédits beaucoup plus importants en faveur du Compte pour le développement.

40. En tant que pays enclavé, le Burkina Faso estime que l'exécution du Programme d'action d'Almaty appuiera les efforts déployés par les pays en développement sans littoral et de transit en faveur du développement. À cette fin, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement doit bénéficier d'un soutien adéquat.

41. L'Organisation des Nations Unies doit s'adapter aux nouvelles réalités sociales et politiques et s'attacher à s'acquitter de ses engagements, et par-là même donner espoir aux plus faibles et aux plus démunis.

42. **M^{me} Asmady** (Indonésie) dit qu'il incombe aux États Membres de donner corps à la déclaration d'intention figurant dans le Document final du Sommet mondial. L'Indonésie appuie fermement l'application de toutes les mesures prescrites. Les grands problèmes actuels appellent une intervention urgente, sous la forme d'une coopération internationale et régionale en faveur du développement, et des ressources adéquates doivent être prévues à cette fin. Il faut s'attacher à allouer les ressources requises dans le projet de budget-programme conformément aux priorités fixées, en mettant particulièrement en avant les activités de développement d'urgence.

43. Il faut donc renforcer le Département des affaires économiques et sociales afin qu'il puisse appuyer davantage le Conseil économique et social. Pour leur part, les commissions économiques régionales sont un important vecteur de promotion de la coopération régionale, et l'augmentation de leurs ressources qui est demandée serait bienvenue. L'aide humanitaire, en particulier après des catastrophes naturelles, est un autre domaine qui doit être pris sérieusement en considération et bénéficier de ressources supplémentaires, et la délégation indonésienne constate avec satisfaction qu'il a été proposé de renforcer cette assistance.

44. L'accroissement du recours à des fonds extrabudgétaires pour des activités de base doit être contrôlé minutieusement car il pourrait paralyser les activités d'aide au développement. Il vaudrait beaucoup mieux financer ces activités au moyen du budget ordinaire, ce qui suppose bien entendu que les États Membres s'acquittent promptement de l'intégralité des contributions mises en recouvrement.

45. **M. Tal** (Jordanie) dit que l'Organisation des Nations Unies doit relever le défi qui se présente à elle alors que ses responsabilités et ses programmes ont pris de l'essor, que les attentes sont plus importantes et que les critiques se sont intensifiées. Des événements qui se sont produits récemment au Siège et sur le terrain ont apporté de l'eau au moulin des détracteurs de l'Organisation et mis son rôle en question. C'est dans ce contexte que la Cinquième Commission est en train d'examiner le projet de budget-programme et qu'elle doit encourager la réforme afin que l'ONU soit mieux à même de s'acquitter de ses responsabilités et de ses mandats.

46. Les ressources disponibles doivent certes être utilisées le plus efficacement possible, mais l'Assemblée générale doit reconnaître que l'accroissement des responsabilités entraîne une augmentation correspondante du financement. En tant que principal organe démocratique et délibérant de l'Organisation, l'Assemblée joue un rôle prépondérant dans l'élaboration des politiques, l'affectation des ressources et l'exercice du contrôle. Les États Membres et le Secrétariat doivent travailler en partenariat, mais de nombreuses défaillances sont apparues dans divers domaines de la gestion. Les États Membres ne doivent pas se contenter de déterminer l'orientation des politiques, ils doivent aussi s'investir pleinement dans tous les secteurs de la gestion et de la budgétisation.

47. Il faut se réjouir de la discipline exercée lors de l'établissement des prévisions budgétaires, mais la délégation jordanienne souhaite que la modeste augmentation des ressources soit répartie plus équitablement entre les différents chapitres du budget, notamment le développement et la coopération économiques durables, qui sont vitaux pour les pays en développement et sont au cœur du Document final du Sommet mondial de 2005. Les fonds extrabudgétaires doivent être analysés aussi attentivement que le budget ordinaire, dont ils constituent un complément important. La délégation jordanienne est surprise de

constater que ces fonds représentent 62 % du total des crédits budgétaires et qu'une partie est consacrée à des domaines qui méritent indubitablement une source de financement à la fois plus stable et plus durable, à savoir les mandats assignés par les organes délibérants et les activités de fond. Recourir davantage aux fonds extrabudgétaires pour financer des activités de fond ou d'appui ou encore des activités opérationnelles n'est pas dans l'intérêt de l'Organisation et met en cause le principe de croissance zéro sur lequel repose le projet de budget-programme. Bien que l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'Organisation soit mise en avant et que la gestion des ressources humaines fasse l'objet de réformes, les ressources allouées à la formation semblent insuffisantes. L'organisation des carrières doit englober l'acquisition de compétences et de qualifications pluridisciplinaires.

48. La délégation Jordanienne convient que l'Organisation des Nations Unies doit être dotée de structures simplifiées et être en mesure de relever promptement les défis, et elle prend note de la proposition du Secrétaire général de supprimer plus de 3 000 produits conformément à l'article 5.6 et à la règle 105.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. La délégation se demande toutefois comment ces produits ont été sélectionnés, de quelle manière le travail des départements sera simplifié et quelles économies seront ainsi réalisées. Tous les produits doivent être soumis à une évaluation approfondie et non sélective, en particulier ceux dont les mandats ne sont pas terminés.

49. Le Comité consultatif doit continuer d'aider activement l'Assemblée générale, comme le prévoit l'article 157 du Règlement intérieur de l'Assemblée. L'intégrité de ses avis et recommandations autorisés est fonction de la neutralité, de l'indépendance et de l'impartialité de ses membres. Parmi les sujets à traiter à ce propos figurent les conflits d'intérêts présumés, les qualifications des membres du Comité et, surtout, les inégalités entre les conditions d'emploi de ces derniers.

50. **M. Al-Sulaiti** (Qatar) dit que le projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal est particulièrement important, non seulement parce qu'il coïncide avec le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi en raison

des critiques qui ont récemment visé l'Organisation et sa gestion financière, et des doutes qui pèsent sur sa crédibilité. En vertu de la Charte, l'Assemblée générale et les organismes apparentés contribuent de manière fondamentale à la planification du programme de travail de l'Organisation et à l'établissement de son budget. L'Assemblée doit aussi influencer davantage la détermination des ressources financières et humaines de l'Organisation et l'allocation de ces ressources aux divers programmes.

51. C'est une bonne chose que le projet de budget-programme soit axé sur les résultats mais il faut continuer de mettre en évidence le lien qui unit les moyens et les produits. Il a été proposé de supprimer 3 019 produits au total, qui appartiennent pour la plupart aux domaines économique et social. S'il est indispensable de procéder ainsi pour améliorer l'exécution des programmes, il faut cependant faire preuve de prudence, car supprimer des activités pourrait nuire aux pays en développement. La délégation qatarienne est particulièrement préoccupée par la proposition tendant à éliminer certains produits sous prétexte qu'ils n'ont pas permis d'attirer des ressources financières supplémentaires.

52. La présentation d'un budget à croissance zéro suscite elle aussi des préoccupations, en particulier à un moment où l'Assemblée générale adopte de plus en plus de textes portant autorisation de programmes, ce qui donne lieu à une nouvelle répartition des fonds disponibles au titre des divers chapitres du budget et à une réduction des montants alloués à certaines activités.

53. S'agissant des propositions de réformes visées dans le Document final du Sommet mondial de 2005, la délégation qatarienne attend avec intérêt les propositions que le Secrétaire général doit détailler dans un document de qualité, sur lequel les États Membres pourront s'appuyer pour prendre les décisions qui permettront d'améliorer le travail du Secrétariat et de renforcer le rôle de l'Assemblée générale.

54. Étant donné l'importance qu'a le Comité consultatif pour les travaux de la Cinquième Commission, ses membres doivent faire office d'experts indépendants plutôt que de représentants de leur État. C'est pourquoi la délégation qatarienne soutient la réforme du Comité.

55. Les commissions régionales contribuent beaucoup aux activités menées par l'Organisation dans le domaine du développement et doivent donc bénéficier d'un financement suffisant, au moyen du budget ordinaire.

56. **M. Berti Oliva** (Cuba) dit que les États Membres doivent s'entendre, dans le plein respect de l'égalité souveraine, sur le montant des ressources que l'Organisation doit consacrer à l'exécution de toutes ses activités. L'engagement des États Membres est mis à l'épreuve, puisqu'il ne sert à rien d'affirmer que l'Organisation contribue énormément au règlement des problèmes actuels si dans la pratique on lui refuse les ressources dont elle a besoin pour ce faire. Les États qui commencent par préconiser le recours à des conditions telles que les plafonds budgétaires et une croissance nominale nulle avant d'approuver des budgets réduits ne satisfaisant pas les besoins de l'Organisation révèlent leur véritable volonté politique.

57. Le principe de croissance nominale nulle visé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 est difficile à faire concorder avec les nouveaux obstacles auxquels se heurte l'Organisation. S'il est vrai que les ressources doivent être utilisées efficacement, il est difficile de comprendre comment de nouveaux défis pourront être relevés si le budget ordinaire n'augmente pas. Les États Membres doivent s'inquiéter de ce que les fonds extrabudgétaires sont en train de prendre le pas sur le budget ordinaire. En outre, les questions de développement n'occupent qu'une place minime dans le projet de budget, et aucune augmentation n'est prévue, ni au titre du programme ordinaire de coopération technique, ni à celui du Compte pour le développement, qui selon des rapports récents, ont pourtant permis de réaliser des économies appréciables.

58. L'Assemblée générale n'a adopté aucune résolution approuvant la méthode de la croissance nominale nulle et le Secrétariat doit donc présenter des propositions fondées sur les besoins réels de l'Organisation et informer l'Assemblée du montant total des ressources allouées pour l'exercice biennal 2006-2007. Il ne s'agira que de prévisions, puisque le chapitre 29 du projet de budget-programme a été retiré pour être révisé, et il n'a toujours pas été présenté à l'Assemblée générale.

59. La proposition du Secrétaire général de supprimer 3 000 produits dépassés ou de peu d'utilité sur la base de l'article 5.6 et de la règle 105.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, est positive et prouve que le Règlement et les règles peuvent être réellement appliqués et n'empêchent pas de moderniser les méthodes de l'Organisation. Étant donné que le Règlement et les règles ont été appliqués conformément à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 44 de sa résolution 58/270, la délégation cubaine regrette que le Secrétariat, au lieu de faire rapport sur la question à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée, ait répondu à l'annexe III de l'introduction au projet de budget-programme et n'ait donc encore une fois pas respecté la date limite de présentation des rapports. Elle déplore aussi que la plupart des produits qu'il est proposé de supprimer se rapportent au développement économique et social.

60. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 est le premier à être examiné depuis que l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 58/269, que les textes explicatifs des fascicules du budget-programme seraient identiques au texte du plan-programme biennal. La délégation cubaine est préoccupée car le Comité du programme et de la coordination a fait savoir que certains chapitres n'étaient pas conformes à cette décision et il a indiqué en outre n'avoir pu examiner l'intégralité du document car tous les chapitres n'avaient pas encore été publiés lorsqu'il a tenu sa session. La délégation demande instamment que la résolution concernée soit interprétée de manière uniforme et cohérente et que le Comité du programme et de la coordination puisse étudier attentivement tous les textes explicatifs.

61. Le travail du Comité consultatif est certes utile, mais la délégation cubaine s'émeut de ce que certaines des recommandations et observations figurant dans le premier rapport du Comité sur le projet de budget-programme (A/60/7) outrepassent son mandat, et le Comité a même critiqué le travail de l'Assemblée générale, ce qui est inacceptable. Le Comité consultatif doit s'acquitter de ses responsabilités et s'abstenir de formuler des recommandations à connotation politique qui pourraient compromettre l'issue des débats intergouvernementaux.

62. La présentation du projet de budget-programme coïncide avec celle de propositions visant à réformer l'Organisation. La délégation cubaine constate que dans la déclaration qu'il a faite à la Cinquième Commission, le 25 octobre 2005 (voir A/C.5/60/SR.12), le Secrétaire général accorde beaucoup d'importance à la réforme, au détriment d'une présentation détaillée du projet de budget-programme. La réforme est certes pertinente, mais le projet de budget-programme est antérieur au Sommet mondial de 2005. L'Assemblée générale doit donc d'abord débattre des propositions figurant dans le Document final du Sommet mondial et y donner suite, avant de se pencher sur les incidences qu'auront ses décisions sur le budget-programme.

63. Cuba s'opposera à toute démarche visant à subordonner l'approbation du budget du prochain exercice biennal aux initiatives relatives à la réforme visées dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Il condamnera et rejettera résolument toute tentative de ne pas s'acquitter de ses contributions de la part de l'État Membre qui verse la quote-part la plus élevée; de faire pression sur les délégations; d'imposer des conditions en fonction de la contribution que doivent verser les États; de tirer parti d'un scandale monté en épingle par les médias d'un État; de faire passer de force des propositions émanant d'organes législatifs nationaux.

64. **M^{me} Zobrist Rentenaar** (Suisse) dit que sa délégation s'inquiète de ce que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, qui est considérablement plus élevé que les crédits initialement ouverts pour l'exercice 2004-2005, risque de mettre les États Membres sous pression, mais elle est consciente que ce projet tient compte des nouvelles demandes auxquelles doit répondre l'Organisation, notamment en ce qui concerne la sûreté, la sécurité et les missions politiques spéciales. En outre, le budget ordinaire représente moins de la moitié du budget des opérations de maintien de la paix (qui n'est soumis qu'à un examen intergouvernemental peu minutieux), et une part minimum des dépenses totales consacrées par les pays à la défense. Bien que la tendance générale soit plutôt à l'expansion, le budget-programme connaît une croissance modérée, l'augmentation des montants consacrés aux domaines prioritaires étant couverte par la réaffectation des ressources prévue dans l'esquisse budgétaire approuvée. En fin de compte, le budget doit prévoir les ressources dont l'Organisation aura besoin

pour s'acquitter des activités prescrites et réaliser ses objectifs.

65. Le premier rapport du Comité consultatif sur le budget-programme (A/60/7) est axé sur les principales questions de gestion de nature transversale, structurelle et thématique, ce qui est utile, et il offre précisément le type de conseils dont les États Membres ont besoin. La délégation suisse espère que les recommandations du Comité consultatif permettront que l'examen par ligne budgétaire du projet de budget-programme soit progressivement abandonné, au profit d'un débat plus stratégique.

66. La délégation préconise depuis longtemps la mise en place d'une structure de financement mieux équilibrée et plus fiable pour les chapitres du budget qui ont trait aux droits de l'homme et aux affaires humanitaires, et elle est préoccupée de constater que les activités opérationnelles dans ces domaines sont en grande partie financées par des fonds extrabudgétaires. Il s'agit pourtant d'activités de fond de l'Organisation, qui doivent bénéficier d'un financement adéquat au moyen du budget ordinaire. L'engagement pris lors du Sommet mondial de 2005 de doubler le budget ordinaire du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les cinq prochaines années constitue un pas dans la bonne direction trop longtemps différé. Pour les mêmes motifs, la délégation suisse appuie les augmentations proposées en faveur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

67. La politique de promotion de la femme et l'autonomisation des femmes vont au-delà de la question d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes au Secrétariat. La délégation suisse se réjouit de constater que le souci de la parité est intégré de manière plus globale dans le budget-programme et que les directeurs de programmes sont davantage conscients des effets qu'ont leurs travaux, sous l'angle de la parité, sur les personnes visées. Elle salue aussi les mesures visant à améliorer le contrôle qui ont été adoptées lors du Sommet mondial de 2005. Il ne faut pas se contenter d'approuver la création de postes supplémentaires au Bureau des services de contrôle interne (BSCI), et la délégation suisse attend donc des renseignements sur l'application et les incidences financières des mesures de réforme et des prévisions révisées pour le chapitre du budget concernant le BSCI.

68. La délégation suisse appuie les conclusions et recommandations du Comité consultatif concernant les TIC, qui sont en train de rattraper les dépenses de personnel en tant que principal poste de dépenses à l'ONU. La structure de gestion de l'Organisation ne faisant pas apparaître l'importance croissante des TIC, la création d'un poste de responsable de haut niveau chargé de l'informatique constitue une étape importante vers l'adoption et l'application d'une stratégie en matière de TIC axée sur la poursuite de l'harmonisation de l'architecture de ces technologies et des processus et l'élaboration d'un cadre de TIC à l'échelle du système, qui devrait être en place depuis longtemps.

69. Comme le Comité consultatif, la délégation suisse approuve largement le montant global du projet de budget-programme. Elle espère qu'au lieu d'intervenir dans les détails du budget, on s'attachera à étudier les priorités stratégiques et à mener rapidement à bien l'examen du projet de budget-programme, avant d'élaborer un projet de résolution court et concis sur la question. La Commission a un programme ambitieux, à savoir mettre en œuvre dans les meilleurs délais les mesures de réforme découlant du Sommet mondial de 2005, en visant un maximum d'effet et en y consacrant suffisamment de ressources, et examiner le plan-cadre d'équipement.

La séance est levée à 11 h 50.